

William M. CLEMENTS, *Oratory in Native North America*, The University of Arizona Press, Tucson, Arizona, 2002, 186 pages
Gilles LÉTOURNEAU, Pierre ROBERT, *Code de procédure pénale du Québec annoté*, 5^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 2002, 871 pages, ISBN 2-89127-553-5
Hubert REID, Claire CARRIER, *Code de procédure civile du Québec. Jurisprudence et Doctrine*, 18^e édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 2002, 1494 pages, ISBN 2-89127-555-1

Gilles Renaud and Keith Hanna

Volume 33, Number 2, 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027463ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027463ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Renaud, G. & Hanna, K. (2003). Review of [William M. CLEMENTS, *Oratory in Native North America*, The University of Arizona Press, Tucson, Arizona, 2002, 186 pages / Gilles LÉTOURNEAU, Pierre ROBERT, *Code de procédure pénale du Québec annoté*, 5^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 2002, 871 pages, ISBN 2-89127-553-5 / Hubert REID, Claire CARRIER, *Code de procédure civile du Québec. Jurisprudence et Doctrine*, 18^e édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 2002, 1494 pages, ISBN 2-89127-555-1]. *Revue générale de droit*, 33(2), 351–353. <https://doi.org/10.7202/1027463ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2003

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

NOTULES

William M. CLEMENTS, *Oratory in Native North America*, The University of Arizona Press, Tucson, Arizona, 2002, 186 pages.

Il était tentant, au lendemain de la décision de la Cour suprême du Canada de prendre en délibéré le pourvoi de la province de l'Ontario dans l'affaire *Powley*, [2001] S.C.C.A. no 256, 158 O.A.C. 195, entendue le 17 mars 2003, portant sur le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario (2001), 53 R.J.O. (3^e) 35, 196 D.L.R. (4th) 221, 141 O.A.C. 121, 40 C.R. (5th) 221, 152 C.C.C. (3d) 97, 80 C.R.R. (2d) 1, lequel reconnaissait certains droits aux membres des communautés mé-tis, de recenser très brièvement un ouvrage important et récent portant sur l'art oratoire au sein des communautés autochtones. Bien que les plaideurs sauraient tirer profit de l'examen que nous livre le professeur Clements quant aux éléments de la plaidoirie, notre intérêt est plutôt de jeter un éclairage utile sur les façons d'évaluer et de juger du bien-fondé historique des comptes rendus des discours et des discussions, voire d'interminables palabres, entre les peuples fondateurs et les Européens. Puisque les tribunaux sont saisis de plus en plus de témoignages d'experts portant sur la trame historique qui a donné lieu (ou non) à des traités, des alliances, des engagements, il est nécessaire de mieux comprendre les moyens d'apprécier le bien-fondé des « histori-

ques » qui ont survécu au recul du temps.

En guise d'exemple, dans l'affaire *Delgamuukw*, [1997] 3 R.C.S. 1010, 153 D.L.R. (4th) 193, 220 N.R. 161, [1997] 10 W.W.R. 34, 99 B.C.A.C. 161, 66 B.C.L.R. (3d) 285, il était question notamment d'« ... un problème pratique important en matière de preuve du titre aborigène, problème généralement commun à tout litige portant sur des droits ancestraux, soit le traitement réservé par les tribunaux aux récits oraux des peuples autochtones du Canada ». (au paragraphe 3). Mais comment évaluer à juste titre les discours et les pourparlers sans comprendre les coutumes et les traditions des communautés en ce qui a trait à l'importance des « discussions », de la vraisemblance que l'on pourrait accorder aux paroles que l'on a retenues des parlementaires indiens?

Oratory in Native North America nous livre un insigne service en fournissant les jalons utiles pour mieux comprendre ces pourparlers. La perspective du professeur Clements est qu'il y a plusieurs démarches à suivre avant de pouvoir juger du bien-fondé historique de tels propos, et qu'il est nécessaire de faire appel aux chercheurs qui se spécialisent dans les domaines connexes de l'histoire, de l'anthropologie, de l'ethnographie, etc. Qui plus est, il importe de cerner le contexte des pourparlers à la lumière des études portant sur les qualités des

interprètes à l'époque ou à l'en-droit, au problème des préjugés et du parti pris des parties, laissant de côté les difficultés qui découlent des lacunes au niveau de la rédaction d'un procès-verbal fiable.

Au demeurant, il serait utile de mieux comprendre l'art oratoire chez les peuples fondateurs si l'on désire mieux comprendre le poids que l'on devrait accorder à certains éléments de preuve.

Gilles RENAUD

Gilles LÉTOURNEAU, Pierre ROBERT, *Code de procédure pénale du Québec annoté*, 5^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 2002, 871 pages, ISBN 2-89127-553-5.

La 5^e édition du *Code de procédure pénale du Québec annoté* représente une réforme et une réorganisation du texte et de la présentation de l'édition précédente¹. Les auteurs ont éliminé les décisions contradictoires antérieures et ont procédé à une rationalisation des sujets sous différents titres pour en faciliter le repérage, la lecture et la compréhension. De plus, 200 nouveaux arrêts ont été analysés et incorporés dans cette nouvelle édition.

Tout comme les éditions précédentes, cet ouvrage contient le *Code de procédure pénale du Québec* avec des annotations pour

chaque article. Ces annotations décrivent le but de la disposition, donnent des commentaires explicatifs sur la disposition, et présentent des corrélations en droit québécois et en droit externe.

L'ouvrage contient ensuite une table de concordance des articles des principales lois citées, une table des arrêts cités, un index intégré des articles et des commentaires, un index en anglais, et plusieurs règlements pertinents relatifs à la procédure pénale québécoise. Il contient également les textes de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Ce livre est très facile d'emploi et est rempli d'analyses détaillées de chaque article du Code. Il s'avère une excellente source de référence pour toute personne intéressée (par choix ou autrement) à la procédure pénale québécoise.

Keith HANNA

Hubert REID, Claire CARRIER, *Code de procédure civile du Québec. Jurisprudence et Doctrine*, 18^e édition, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 2002, 1494 pages, ISBN 2-89127-555-1.

Alter Ego nous présente la 18^e édition de son analyse du *Code de procédure civile du Québec*². Le lecteur ne trouvera pas

1. Pour la recension de la 4^e édition, voir : (1998) 29 R.G.D. 114-115.

2. Pour les recensions antérieures, voir : (2001) 31 R.G.D. 807-809; (1998) 29 R.G.D. 262; (1998) 29 R.G.D. 118; (1997) 28 R.G.D. 133; (1996) 27 R.G.D. 119-120; (1994) 25 R.G.D. 476-477; (1993) 24 R.G.D. 615-616; (1991) 22 R.G.D. 876-877; (1990) 21 R.G.D. 532; (1988) 19 R.G.D. 513; (1987) 18 R.G.D. 350-351.

dans cet ouvrage la loi en question, mais il pourra trouver relativement à chaque article du Code des notes explicatives, un résumé des décisions pertinentes, des renvois à des résumés apparaissant sous d'autres articles du Code, et des références à la doctrine.

Il est à noter que cette édition ne tient pas compte de la réforme du *Code de procédure civile* effectuée en 2002. De plus, la recherche jurisprudentielle s'arrête à l'année 2001.

Outre l'information abondante fournie pour chaque arti-

cle du Code, cet ouvrage contient également une liste d'abréviations, quelques textes législatifs susceptibles de compléter l'information offerte sur certains sujets, une table de la doctrine, une table de la jurisprudence, et une table des lois et règlements cités.

Cet ouvrage représente un outil de référence intéressant pour tout juriste entreprenant une recherche ou désirant tout simplement des clarifications sur un article en particulier.

Keith HANNA